

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Service Aménagements Routiers
04 13 31 22 56

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. ÉRIC LE DISSÈS**

OBJET : Modification du programme des pistes cyclables.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux pistes cyclables, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département s'est engagé dans une politique ambitieuse d'aménagements cyclables avec comme objectif de développer toutes les pratiques cyclables avec un souci de sécurisation permanent. Forte de cette stratégie, la direction des routes et des ports met tout en œuvre pour respecter les engagements pris.

De nouveaux projets ont devancé le planning initial et pourront être réalisés sur l'exercice 2019.

Il est donc possible de renforcer le programme des pistes cyclables voté au BP 2019, avec les opérations suivantes :

- dans le canton de Salon 1, sur la RD 7n, commune de Sénas, aménagement d'une piste cyclable entre l'avenue du Luberon et la zone de Saurin, pour un montant de 300 000 € repère 861A, aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue de la Capelette, pour un montant de 400 000 € repère 862A,
- dans le canton de Trets, sur la RD 6, communes de Trets et Fuveau, renforcement de la signalétique de la voie verte latérale, pour un montant de 25 000 € repère 863A.

Ces trois opérations doivent également être ajoutées sur la liste des opérations à prendre en considération pour 2019.

Le rapport n'a pas d'incidence budgétaire, les moyens nécessaires à ces opérations étant inscrits sur les autorisations de programme de la direction des routes et des ports.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

